

**Direction de la Formation, Tout au Long de la Vie et de la Vie Etudiante (DFTLV/VE)**

**Dakar, le 13 novembre 2024**

**NOTE D'INFORMATION CESAG/ DF/TLV/VE N° 01-11-2024**  
**OUVERTURE D'UNE SESSION DE VALIDATION DES TRAVAUX DE FIN DE FORMATION<sup>1</sup> DES ÉTUDIANTS INSCRITS**  
**DANS LES PARCOURS MBA ET MASTER DU CESAG**  
*Session novembre 2024*

La Direction de la Formation, Tout au Long de la Vie et de la Vie Etudiante (DF/TLV/VE) du CESAG porte à la connaissance des étudiants, des enseignants et du personnel administratif des dates de validation des travaux de fin de formation des étudiants du CESAG pour la **session de novembre 2024**. Les dates prévues sont les suivantes :

- Date d'ouverture de la plateforme pour soumission des travaux : **18 novembre 2024 à 00h GMT** ;
- Date limite de soumission des travaux via la plateforme : **07 décembre 2024 à 00h GMT** ;
- Date limite de demande de quitus : au plus tard le **05 décembre 2024 à 17h GMT**
- Date de la soutenance : du **16 au 28 décembre 2024**.

Tout étudiant qui souhaite présenter devant le jury son Travail de Fin de Formation (TFF) doit soumettre via la plateforme ledit document accompagné de :

- la convention d'encadrement ;
- la fiche d'enregistrement du thème ;
- l'autorisation de dépôt (signé par l'encadreur) ;
- l'autorisation de publication (signé par une personne autorisée par la structure d'accueil) ;
- l'engagement de non-plagiat (signé par l'étudiant)
- le certificat de non-plagiat.

Les documents suscités sont téléchargeables sur le site du CESAG.

Par ailleurs, la soumission des travaux de fin de formation est conditionnée à l'obtention d'un quitus délivré par le CESAG, attestant que l'étudiant a rempli ses obligations financières envers le CESAG et qu'il a restitué tous les documents empruntés à la bibliothèque.

Il est de la responsabilité des étudiants de s'assurer qu'ils sont à jour de leurs obligations financières et qu'ils ont restitué tous les documents empruntés avant de soumettre leur demande de quitus.

Cette session est destinée aux étudiants suivants :

- inscrits dans les parcours Master durant les années académiques **2020-2022, 2021-2023 et 2022-2024**;
- inscrits dans les parcours MBA durant les années académiques **2022-2023 et 2023-2024**.

### **Encadré**

Tout rapport avec un niveau de plagiat supérieur à 20% sera systématiquement rejeté et le soumissionnaire sera considéré comme défaillant à la session en objet. Pour éviter tout désagrément, chaque étudiant est invité à faire passer le rapport de son Travail de Fin de Formation dans un logiciel de plagiat avant sa soumission.

La politique de non-plagiat du CESAG est accessible sur le site Internet via le lien suivant : [https://www.cesag.sn/images/Politique\\_de\\_non\\_plagiat.pdf](https://www.cesag.sn/images/Politique_de_non_plagiat.pdf)

Les cérémonies de soutenance se feront essentiellement en présentiel. Chaque étudiant est invité à respecter les consignes et exigences du CESAG.

Nos équipes restent disponibles pour vous fournir des informations complémentaires. Pour toute difficulté d'accès à la plateforme, veuillez contacter **M. Modou MAR**, Chef de Service des Scolarités disponible au : [modou.mar@cesag.edu.sn](mailto:modou.mar@cesag.edu.sn).

**Le Directeur de la Formation Tout au Long de la Vie et de la Vie Etudiante**

**Professeur Bertin CHABI**

<sup>1</sup> Le Travail de Fin de Formation désigne un mémoire professionnel ou un Projet Professionnel.